

CAHIER DES CHARGES(CDC)

Affaire 2025-004-SGX-Rueil-Solaize

**Prestation de fourniture, location et entretien de fontaines à
eau tempérée et réfrigérée sur réseau pour les sites IFPEN de
Solaize (69) et Rueil Malmaison (92)
& COFIP (92)**

SOMMAIRE

1	PRESENTATION, CONTEXTE et OBJECTIFS.....	3
2	OBJET DU MARCHÉ	4
3	DESCRIPTION DES SITES	4
	3.1 Site de Rueil Malmaison (92).....	4
	3.2 Site de Solaize (69).....	4
4	PERIMETRE et VOLUMES	4
	4.1 Volume indicatif du nombre de fontaines.....	4
	4.2 Localisation des points d'eau	5
5	EXIGENCES TECHNIQUES	5
	5.1 Type de fontaines.....	5
	5.2 Caractéristiques fonctionnelles minimales.....	5
	5.3 Caractéristiques de conception	5
	5.4 Installation.....	5
	5.5 Fontaines reconditionnées / de seconde main.....	6
6	PRESTATIONS ATTENDUES.....	6
	6.1 Maintenance préventive	6
	6.2 Maintenance curative	7
	6.3 Remplacement des filtres et consommables dans le cadre d'une intervention curative.....	7
	6.4 Désinstallation en fin de contrat.....	7
	6.5 Habilitations et qualifications	7
	6.6 Registre d'interventions.....	7
7	ACCES AUX SITES	8
8	Annexes	8

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	3/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

1 PRESENTATION, CONTEXTE et OBJECTIFS

Présentation des sites :

Les établissements IFP Energies nouvelles (IFPEN) de Rueil Malmaison (92) et Solaize (92), sont à la fois des établissements de recherche, de formation et les lieux de réunions scientifiques nationales et internationales (colloques).

COFIP est une société du groupe IFPEN, elle gère une partie du parc immobilier d'IFPEN à Rueil Malmaison (92).

Contexte et enjeux :

Dans le cadre de sa politique de bien-être au travail et de développement durable, l'établissement souhaite mettre à disposition de ses collaborateurs un accès à une eau potable filtrée, fraîche et de qualité, via un parc de fontaines à eau branché sur le réseau d'eau courante (fontaines réseau).

Objectifs :

De manière générale, IFP Energies nouvelles poursuit, dans le cadre de ses relations contractuelles, quatre principaux objectifs :

- La sécurité de ses salariés et de ses installations,
- La réduction et la maîtrise du coût complet,
- La qualité sociale du prestataire,
- La qualité environnementale des prestations.

Exigences environnementales et sociales :

IFPEN doit respecter les orientations définies par la circulaire ministérielle 5351/SG du 03/12/08, relative à l'exemplarité des services de l'État au regard du développement durable et de la responsabilité sociale.

La politique environnementale est téléchargeable sur le site Internet IFPEN via le lien :

<https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/ifpen/politique-rso/politique-generale>

Le Prestataire s'engage à accompagner la politique de développement durable de l'IFPEN et doit présenter ses actions et engagements en matière de développement durable et celles mises en place dans les Etablissements IFPEN, appuyées le cas échéant par des indicateurs de mesure et d'évolution.

Les actions se déclinent sous deux aspects :

- la mise en place de mesures d'Éco-responsabilité qui passent par une gestion économe des ressources.
- la responsabilité sociale comme décrite dans la charte Achats IFPEN.

Les déchets générés ou récupérés par le Prestataire au cours de la prestation doivent être traités dans le respect du guide de tri (annexé au plan de prévention) d'IFPEN.

Au niveau social, IFPEN est engagé depuis longtemps dans une politique d'insertion en faveur des personnes handicapées, notamment par une collaboration avec le secteur protégé (contrats de fournitures de sous-traitance ou prestations de service avec des entreprises adaptées). IFPEN est très attentif à la politique suivie en la matière par les prestataires externes avec lesquels il contracte.

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	4/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

2 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service, la location et l'entretien de fontaines à eau branchées sur le réseau d'eau potable, distribuant de l'eau réfrigérée et de l'eau tempérée, pour les sites de Rueil-Malmaison (92) et Solaize (69), ainsi que les installations COFIP.

Le contrat comprend l'ensemble des prestations suivantes :

- Fourniture, livraison et installation des fontaines à eau branchées en réseau
- Maintenance préventive et curative (pannes, dysfonctionnements)
- Remplacement régulier des filtres et des consommables – aussi souvent que nécessaire et selon le respect des lois et normes sanitaires en vigueur
- Désinstallation et reprise du matériel en fin de contrat

Tous les frais inhérents à la prestation sont inclus dans les prix contractualisés (déplacement, remplacement, livraison, retrait...).

Le Prestataire doit être force de proposition et de conseil dans un but d'amélioration continue des prestations.

ATTENTION : la prestation concernant COFIP est d'ores et déjà prévue comme évolutive puisque les 7 fontaines du bâtiment **Yuccas** seront à retirer du marché le 31/12/2027 (soit 18 mois de marché uniquement).

3 DESCRIPTION DES SITES

3.1 Site de Rueil Malmaison (92)

Le site occupe une superficie de 5 ha et comporte 3 îlots séparés par des voies de circulation.

- **Le site IFPEN :**

Il se compose de 2 îlots séparés, avec 21 bâtiments de type administratifs et laboratoires (cf. Annexe 4).

- **Le site COFIP :**

L'établissement COFIP (îlot 3) possède des locaux tertiaires comme des salles de cours ou de formation, des locaux de reprographie, des amphithéâtres ... répartis sur 3 bâtiments (cf. Annexe 5).

- **Le château de Vert-Mont (Rueil Malmaison)**

Le château de Vert-Mont possède des locaux tertiaires comme des salles de réception et des locaux d'habitation (cf. Annexe 6).

3.2 Site de Solaize (69)

Le site occupe une superficie totale de 16 ha (cf. Annexe 7).

Il comporte :

- Une zone technique comprenant des laboratoires, des bureaux, des installations de recherche,
- Une zone administrative.

4 PERIMETRE et VOLUMES

4.1 Volume indicatif du nombre de fontaines

Le parc comprend un total de 116 fontaines. Le prestataire doit être en mesure d'adapter ce volume à la hausse ou à la baisse en cours de contrat (ajout ou retrait de fontaines, facturation au pro rata temporis de la fin de contrat).

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	5/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Sites	Nombre de fontaines
Solaize (69)	46 fontaines
Rueil-Malmaison (92)	61 fontaines
COFIP (92) incluant le château de Vert Mont	8 fontaines
TOTAL	115 fontaines

4.2 Localisation des points d'eau

Les fontaines seront positionnées dans des zones accessibles aux collaborateurs (Open Spaces, salles de pause, couloirs, laboratoires selon les contraintes spécifiques à chaque espace).

Un plan de déploiement détaillé sera défini conjointement lors de la phase de démarrage du contrat.

Les annexes 1,2 et 3 recensent l'ensemble des fontaines ainsi que leur implantation actuelle par bâtiment.

5 EXIGENCES TECHNIQUES

5.1 Type de fontaines

Seules les fontaines de type réseau (connectées directement au réseau d'eau potable) sont attendues dans le cadre de ce marché. Les fontaines à bonbonne sont exclues.

Les fontaines installées sur le site de Solaize (69) doivent impérativement être équipées de filtres destinés à la filtration de PFAS.

5.2 Caractéristiques fonctionnelles minimales

Le matériel fourni par le prestataire doit, à minima, répondre aux caractéristiques fonctionnelles suivantes :

- Raccordement direct au réseau d'alimentation en eau potable,
- Système de filtration performant (ex : filtre à charbon actif et/ou membrane filtrante) garantissant l'élimination des impuretés, chlore, goût et odeurs,
- Distribution d'eau froide (entre 8°C et 12°C) et d'eau à température ambiante au minimum,
- Interface intuitive et hygiénique (commande sans contact, par pédale ou par bouton facilement nettoyable),
- Bac de récupération des égouttures de grande capacité, intégré et facilement amovible,
- Indicateur de saturation des filtres visible,
- Possibilité de remplir une gourde ou une petite bouteille d'eau,

5.3 Caractéristiques de conception

Le matériel fourni par le prestataire doit, à minima, répondre aux caractéristiques conceptuelles suivantes :

- Design compact et professionnel, adapté à un environnement tertiaire et de recherche,
- Niveau sonore correspondant aux normes en vigueur,
- Consommation énergétique maîtrisée
- Matériaux certifiés conformes au contact alimentaire (norme NF EN 1717 ou équivalent),
- Fontaine sur pied,

5.4 Installation

Le prestataire s'engage tout au long du marché à respecter les points suivants :

- Le raccordement des fontaines à la plomberie existante est à la charge du prestataire,

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	6/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

- Le prestataire fournit tout le matériel nécessaire à l'installation (raccords, flexibles, filtres initiaux),
- Le prestataire s'engage à mettre en service et tester le matériel avant toute réception,
- Le prestataire s'engage à former rapidement les utilisateurs référents sur chaque site,

5.5 Fontaines reconditionnées / de seconde main

Dans une démarche d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte environnementale, le prestataire doit proposer des fontaines reconditionnées ou de seconde main, sous réserve du strict respect des conditions suivantes :

- Les fontaines doivent avoir été entièrement révisées, nettoyées et désinfectées avant installation, avec fourniture d'un certificat de reconditionnement
- Tous les filtres, joints, robinets et pièces en contact avec l'eau doivent être neufs et conformes aux normes en vigueur relatives au contact alimentaire
- Les fontaines proposées doivent répondre à l'ensemble des exigences fonctionnelles et techniques définies aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 du présent cahier des charges
- IFPEN se réserve le droit de refuser toute fontaine reconditionnée dont l'état général ne correspondrait pas aux attentes de présentation dans un environnement professionnel de recherche

Un minimum de 30% de fontaines reconditionnées est attendu dans le cadre de ce marché. Le volume peut être plus important voire concerner la totalité du marché, dans le respect des conditions sanitaires décrites ci-dessus.

Pour ce type de fontaines, le titulaire doit prévoir les passages d'entretien en conséquence s'ils sont différents que pour des fontaines à eau dites neuves.

Dans l'hypothèse où le titulaire du marché est le titulaire sortant et qu'il propose des fontaines d'occasion déjà en place, il réalise les opérations de reconditionnement (détartrage, désinfection, changement de filtres...) de toutes les fontaines (quelle que soit la date du dernier entretien) selon le planning contractualisé lors de la réunion de lancement.

Une documentation technique doit être jointe à l'offre transmise.

6 PRESTATIONS ATTENDUES

Le prestataire assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble du parc de fontaines.

La maintenance comprend notamment le remplacement ou la réparation des pièces défectueuse et/ou usées à la suite de l'usage normal des fontaines, la main d'œuvre, les frais de déplacement des techniciens sur les Sites et les éventuels frais d'expédition.

6.1 Maintenance préventive

Le prestataire s'engage à réaliser des visites de maintenance préventive planifiées sur chaque site au minimum une fois par an. Ces visites comprennent au minimum :

- Nettoyage et désinfection complets de l'ensemble des fontaines (circuit interne, robinets, bac de récupération) avec des produits désinfectants aux normes alimentaires bactéricide, fongicide et virucide (à minima),
- Vérification du bon fonctionnement général (débit, températures, système de filtration),
- Remplacement systématique des filtres selon le calendrier préconisé par le fabricant ou en fonction des résultats d'analyses bactériologique (demandées et réalisées par IFPEN),
- Remplacement des pièces à l'initiative d'un technicien lors de sa visite qu'il juge nécessaire,

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	7/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

- Vérification de l'étanchéité des raccordements,
- Compte rendu d'intervention remis au responsable de site

La fréquence des visites de maintenance préventive et le planning prévisionnel d'intervention pour la durée du marché sont ceux sur lesquels le prestataire s'est contractuellement engagé.

6.2 Maintenance curative

Le prestataire met à disposition du Client un service de dépannage (sans aucun coût supplémentaire).

Toute opération de dépannage consécutif au dysfonctionnement d'une ou plusieurs fontaines est assurée par le Prestataire.

En cas de panne ou de dysfonctionnement signalé par IFPEN, le prestataire s'engage à :

- Accuser réception de la demande d'intervention dans un délai maximum de 4 heures ouvrées,
- Intervenir sur site dans un délai maximum de 72 heures ouvrées à compter du signalement,
- Procéder à la remise en service de la fontaine défaillante ou à son remplacement sous 5 jours ouvrés maximum si la réparation ne peut être effectuée immédiatement

Ces délais sont des engagements contractuels. Leur non-respect fera l'objet de pénalités définies à l'article 13 du CCAP.

Il est entendu que toute intervention consécutive à une quelconque mauvaise utilisation d'une fontaine ou de dégradation volontaire de celle-ci constatée par un écrit signé des deux Parties sera facturée à IFPEN.

Une intervention curative ne doit pas servir à la réalisation des prestations préventives.

6.3 Remplacement des filtres et consommables dans le cadre d'une intervention curative

L'ensemble des filtres, cartouches, joints et consommables nécessaires au bon fonctionnement des fontaines est inclus dans le périmètre contractuel, sans surcoût. Le prestataire documentera chaque remplacement (date, référence filtre, fontaine concernée).

6.4 Désinstallation en fin de contrat

À l'expiration du contrat, le prestataire procède à la dépose et à la reprise de l'ensemble du matériel, ainsi qu'à la remise en état des points de raccordement, dans un délai de 30 jours calendaire à compter de la date de fin du présent.

6.5 Habilitations et qualifications

Les techniciens du prestataire doivent être qualifiés et formés pour intervenir sur des fontaines à eau réseau. Le prestataire fournit, sur demande, les justificatifs de formation et les habilitations de ses techniciens.

6.6 Registre d'interventions

Le prestataire tient à jour un registre dématérialisé des interventions réalisées sur chaque fontaine, accessible au référent de l'établissement à tout moment. Ce registre doit faire figurer :

- La date et la nature de chaque intervention (préventive ou curative)
- L'identité du technicien intervenant
- Les pièces remplacées (avec références)
- L'état de la fontaine à l'issue de l'intervention

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	8/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

7 ACCES AUX SITES

Les sites de Rueil-Malmaison et de Solaize sont des établissements de recherche à accès contrôlé.

Tout intervenant du prestataire doit :

- Se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité valide
- Respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur de chaque site
- Être accompagné d'un référent interne pour l'accès aux zones à accès restreint

Les loges d'Accueil des entreprises extérieures sont accessibles les jours ouvrés sur les plages horaires suivantes :

Pour l'Etablissement IFPEN de Rueil-Malmaison (92)

Accueil Loge Tilleuls : 1, Avenue de Bois Préau 92800 Rueil Malmaison
Le site est ouvert du lundi au vendredi entre 8h-12h et 13h-17h.

Pour l'établissement COFIP de Rueil-Malmaison (92) et le château de Vert-Mont

Accueil Loge Tilleuls : 1, Avenue de Bois Préau 92800 Rueil Malmaison
Le site est ouvert du lundi au vendredi entre 8h-12h et 13h-17h.

Pour l'Etablissement IFPEN de Solaize (69)

Accueil Hématite : Rond-point de l'échangeur de Solaize, 69360 Solaize
Chemin du canal portail 4B
Le site est ouvert du lundi au vendredi entre 8h-12h et 13h-17h.

Les interventions curatives **urgentes** pourront, avec accord préalable, être réalisées en dehors des horaires standard avec autorisation préalable du responsable de site.

8 ANNEXES

- Annexe 1 : Détails emplacement fontaines - Solaize
- Annexe 2 : Détails emplacement fontaines – Rueil IFPEN
- Annexe 3 : Détails emplacement fontaines – Rueil COFIP
- Annexe 4 : Plan du site de Rueil Malmaison - IFPEN
- Annexe 5 : Plan du site de Rueil Malmaison - COFIP
- Annexe 6 : Plan du site de Rueil Malmaison – Vert-Mont
- Annexe 7 : Plan du site de Solaize

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	9/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Annexe 1

Détails des emplacements fontaines - SOLAIZE

Bâtiment	Emplacement	Nb
AIGUE MARINE	Salle polyvalente	1
	Amphithéâtre RDC	1
AGATE	Escalier G étage	1
	Escalier E RDC	1
ALUMINE	Secrétariat CE	1
AMÉTHYSTE	DSI	1
ANDÉSITE	RDC entrée bâtiment	1
ANATASE	Sous-sol	1
AZURITE	RDC	1
	RDC	1
	RDC	1
	1er étage	1
	1er étage	1
	2e étage	1
	2e étage	1
CRYOLITE	Poste	1
	RDC	1
	1er étage	1
	2e étage	1
CITRINE	1er étage	1
	2e étage	1
	Service médical	1
DOLOMITE	12DOL A/B	1
	12DOL C/D	1
	12DOL 1A/B	1
	12DOL 1C/D	1
	12DOL 1E/F	1
	12DOL 2A/B	1
	12DOL 2C/D	1
ELBAÏTE	Circulation RDC	1
	Salle Anhydre	1
ÉMERAUDE	Hall RDC	1
HÉMATITE	Réfectoire EE	1
JADE	Hall	1
KAOLIN	1er étage	1
	Hall RDC	1
KERNITE	Cuisine	1
LAPIS LAZULI	Hall RDC	1
LAURITE	RDC	1
	1er étage	1
	2e étage	1

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	10/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

MICA	Salle de contrôle 3MIC14	1
MICA B	Hall circulation	1
MIXITE	Salle de contrôle	1
	Salle de contrôle	1
	1er étage cuisine pause	1
TOTAL		46

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	11/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Annexe 2

Détails des emplacements fontaines – IFPEN – Rueil Malmaison

Bâtiment	Emplacement	Nb
ANEMONES	RDC HALL	1
	A/118	1
CHARMILLES	C/8	1
	C/204	1
CHÂTEAU	CH/102	1
	CH/220	1
CLAUDE BONNIER	CB/033	1
	CB/075E	1
	CB/74C	1
	CB/50E	1
	CB/300	1
	CB/279	1
	CB/110	1
DAHLIAS	D/038	1
	HALL DAHLIAS	1
	D/344B	1
	D/262	1
	D/162	1
	D/040D	1
FOUGERES	F/4-F/8	1
	F/106	1
	F/240	1
	F/202	1
	F/50	1
GERANIUM	G/30	1
	G/1B	1
GINKGO	GIN/6 HALL	1
GIROFLEES	GIR/224	1
	GIR/3	1
	GIR/40	1
HORTENSIAS	H/348	1
	H/249	1
	H/149	1
IRIS	I/203	1
	I/1	1
	I/101	1
LAURIERS	L/9	1
	L/20	1
	L/121	1
	L/221	1

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	12/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

	L/054	1
MAGNOLIAS	MG/23	1
MYOSOSTIS	M/101	1
	M/107	1
	M/060	1
CEILLET	OE/10	1
SEQUOIA	SE/227	1
TAMARIS	TA/470	1
	TA/73	1
	TA/404	1
	TA/309	1
	TA/371	1
	TA/271	1
	TA/209	1
	TA/109	1
	TA/171	1
	TA/9	1
TILLEULS	T/222	1
	T/124	1
	T/22	1
	LOGE TILLEUL	1
TOTAL		61

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	13/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Annexe 3

Détails des emplacements fontaines – COFIP – Rueil Malmaison

COFIP

Bâtiment	Emplacement	Nb
YUCCAS	Y/90 (rdc)	1
	Y/251 (salle de convivialité)	1
	Y/332	1
	Y/466	1
	Y/234	1
	Y/166	1
	Y/264	1
VERT MONT		1
TOTAL		8

Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	14/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Annexe 4

Plan d'accès au site IFPEN – Rueil Malmaison



Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	15/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Annexe 5

Plan d'accès au site COFIP – Rueil Malmaison

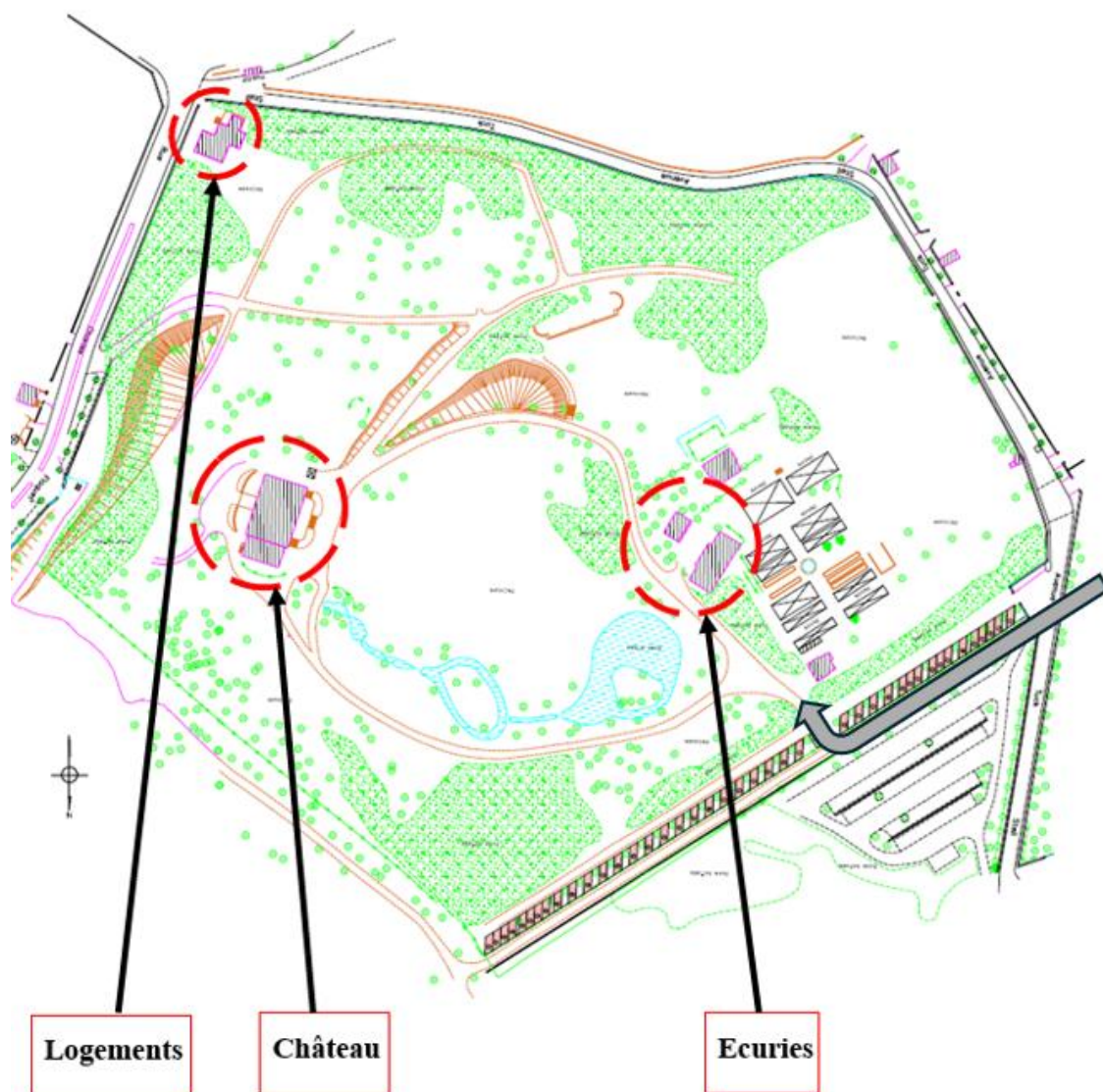


Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	16/36

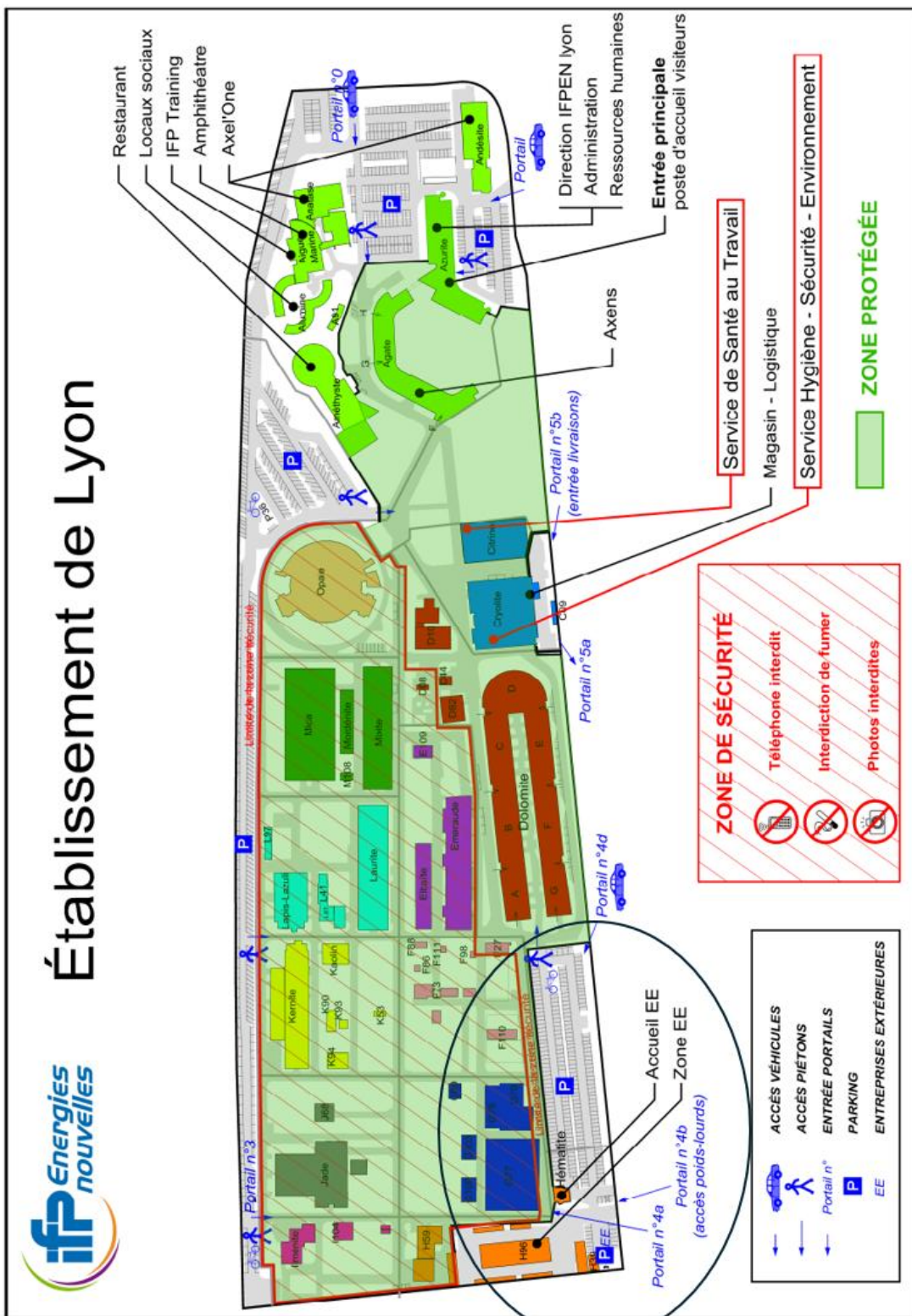
Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Annexe 6

Plan du bâtiment Vert-Mont (COFIP)



Établissement de Lyon



Diffusion	Étude	Référence	Date	Page
3-Confidentiel	Z8123	CCTP n° 2025-004	15/03/2026	18/36

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière